

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2024\_052  
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement  
et autorisation d'occupation du domaine public.  
RUE DU CHÂTEAU**

**8.3 VOIRIE**

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à R.411-27 ;

**CONSIDERANT** la demande de [REDACTED] en date du 04 avril 2024,  
**CONSIDERANT** que les travaux de réfection de toiture du 6 Rue du château nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public par la pose d'un échafaudage et une interdiction de stationnement sur l'emprise du chantier sis 6 Rue du Château.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Du 06 mai 2024 jusqu'au 5 juin 2024, [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public par la pose d'un échafaudage devant le 6 Rue du Château.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions en vigueur, sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par [REDACTED]. Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant le début de la pose de l'échafaudage.

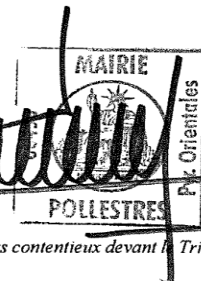
**ARTICLE 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 16/04/2024.

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le .....

Affiché du ..... au .....

**17 AVR. 2024**